Compte rendu de l'assemblée générale

de l'ACCA de MESSEME du 21 juin 2024

L'assemblée générale est présidée par Mr TIFFENEAU Jean-Pierre et assistée de Mr BROSSARD Cédric en qualité de secrétaire. Une feuille d'émargement a été signée par tous les sociétaires présents et qui demeure annexée au procès-verbal.

Ladite feuille d'émargement fait apparaitre la présence de 12 membres sur 20 membres de l'ACCA de Messemé.

Pour la saison 2023/2024, l'association était composée de 20 chasseurs.

Malheureusement, et c'est avec le plus grand regret que Mr LIAIGRE James, nous a quitté bien trop tôt, nous lui rendons hommage en sa mémoire et que St HUBERT veille sur lui.

C'est toujours avec convivialité que nous chasseurs, partageons nôtre passion, cette année comme chaque saison de chasse, le 12 mars une battue intercommunale au renard est organisée avec la participation de trois ACCA, Messemé, Rossay et Samarçolles.

Après cette matinée de chasse pleine de passion et d'envie, s'en est suivie une excellente choucroute afin de clôturer cette journée dans la bonne humeur, le partage et la convivialité.

Ordre du jour de l'assemblée générale du 21 juin 2024 à 18H45

Bilan financier :

- Dépenses : - 2938,33€
- Recettes : +3354 ,60€

Lâchers de gibiers :

- 160 perdrix grises/rouges (grise oiseau de l'ordre des Galliformes, rouge des Phasianidés)
- 70 faisans de Colchide (faisan commun)

Prélèvements 2023/2024 :

- Lièvres : 15
- Faisans : 27 sur 70 lâchers
- Perdrix :48 sur 160 lâchers
- Chevreuils : 6
- Sanglier : 1
- Pigeons : 206

Garderie du 1 juillet 2023 au 1 juillet 2024 :

Suite à la mise en place d'un registre de garderie, le nombre d'animaux retrouvés morts ou écrasés sur les routes du territoire de la commune de Messemé est de :

- 3 lièvres
- 2 blaireaux
- 2 renards
- 6 chevreuils
- 4 faisans

Saison 2024/2025 :

- Attribution de 24 bracelets de chevreuil pour 3 ans
- Attribution de 20 bracelets de lièvre pour la saison
- Attribution d'un bracelet de cervidé
- Seront lâchers 170 perdrix rouges/grises ainsi que 70 faisans commun

Jours de chasse et horaires :

- Dimanche, jeudi et jours fériés, ouverts tous les jours à partir du 25 novembre.
- La chasse en battue reste ouverte tous les jours de la saison, sur convocation du président ou d'un membre du bureau et sans restriction d'horaires.
- Les horaires d'ouverture sont du 8 septembre 2024 au 12 octobre 2024 de 8h00 à 12h30 et de 14H00 au coucher du soleil et du 13 octobre 2024 jusqu'à la fermeture générale de 9h00 à 12H30 et de 14H00 jusqu'au coucher du soleil.
- La chasse aux pigeons à poste fixe sera ouverte à partir du 1er novembre 2024 jusqu'à la fermeture générale de la chasse, et ce sans restriction d'horaires entre 12H30 et 14H00 et devra obligatoirement être déclarée au président.

Sanction :

- Une amende de 150€ sera appliquée pour toutes infractions au règlement intérieur de l'ACCA, ainsi qu'une amende de 50€ pour le non-respect des consignes de sécurité données en chaque débute de battues ainsi que pour toutes divagations de chien(s)

Sécurité :

- Rappel aux chasseurs qu'il est interdit de chasser à moins de 150 mètres de toutes habitations et de ne pas tirer au travers d'une route.

Toutes ces approbations ont été adoptées à l'unanimité par vote à mains levées.

Territoire :

Le territoire chassable sur l'ACCA de Messemé est composé de 538 ha dont 478 ha de plaine et 60 ha de bois.

L'ACCA a renouvelée sont conseil d'administration en juin 2023 pour une durée de 3 ans, ce qui fait qu'aujourd'hui et depuis 1970 l'ACCA en est à son 5ème président.

- De ? à 1970 : Mr FRANCOIS Rémy
- De 1971 à 1988 : Mr TURMEAU Simon
- De 1989 à 1991 : Mr DUBALLET Rémy
- De 1992 à 2022 : Mr LEMAITRE Thierry
- Depuis 2023 : Mr TIFFENEAU Jean-Pierre

Composition du bureau :

Président : Mr TIFFENEAU Jean-Pierre

Vice-Président : Mr GUERIN Maurice

Secrétaire : Mr BROSSARD Cédric

Trésorier : Mr RAYMOND Jean-Micjel

Membres : Mr AUCHER Hubert

Mr LEMAITRE Aurélien

Mr ROY David

Mr TURMEAU Francis

Mr THEBAULT Joël

La séance est levée à 19h45 le 21 juin 2024

L'association de chasse tient à remercier la Mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes ainsi que de la petite salle pour nos rassemblements de chasse et nos réunions de bureau.

Nous tenions également à remercier la Mairie pour les subventions communales qui nous permettent de faire perdurer cette tradition qu'est la chasse, dans sa convivialité sa bonne humeur en toute sécurité, afin de garantir un équilibre cynégétique sur notre territoire.

Date à retenir pour le 12 février 2025, chasse à courre chevreuil avec « EQUIPAGE PIQU'AVANT ANJOU TOURAINE », le départ de la chasse sera à 12H30 à la salle des fêtes de Messemé.

Chiots SPRINGER SPANIEL

Le Secrétaire

Le Président